

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 115

présenté par

Mme Trastour-Isnart, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Cattin, M. Cinieri, M. Ciotti,
M. Diard, M. Kamardine, M. Hetzel, M. Lorion, M. Forissier, M. Perrut, Mme Poletti,
Mme Valentin, M. Viala, Mme Tabarot, M. Masson et M. de la Verpillière

ARTICLE 37

À l'alinéa 13, supprimer les mots :

« par décret »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Car le Parlement ne peut pas être réduit à une simple chambre d'enregistrement, l'auteur de cet amendement propose de supprimer le renvoi aux ordonnances ou aux décrets.